

La gestion de petits groupes en période de Covid-19 : guide pour les responsables de petits groupes

28 mai 2020

Informations de base

Les réunions en petits groupes sont importantes pour nous. Suivre Jésus se passe fortement en communauté. Nous pouvons déjà le constater dans l'importance que Jésus a accordée à la communion avec ses disciples, puis dans la vie de la première Église.

Mise en place des réunions de groupe **dès le 6 juin 2020**

Avec la levée de l'interdiction des manifestations / rassemblements par le Conseil fédéral à partir du 6 juin, les réunions en petits groupes sont à nouveau autorisées, sous réserve des conditions suivantes :

Mesures de distance et d'hygiène

Il faut respecter les mesures de distance et d'hygiène. Celles-ci doivent être brièvement discutées lors de chaque réunion : Distance entre les personnes (sauf pour les personnes vivant dans le même ménage), lavage des mains, pas de poignée de main, aération régulière, etc. Il est déconseillé de chanter ensemble, jusqu'à nouvel ordre.

Liste de présence

Une liste des participants doit être tenue afin qu'en cas de maladie du Covid-19, les participants soient avertis et que les mesures appropriées puissent être prises (auto-isolément, quarantaine). La liste des participants doit être conservée pendant 14 jours. Si le petit groupe est composé de plus de 30 personnes, un plan de protection doit être déterminé et appliqué.

Groupes à risque

Les personnes qui sont identifiées par l'OFSP comme faisant partie des groupes particulièrement vulnérables **ne sont pas exclues** des réunions de petits groupes. Il est de leur responsabilité individuelle d'y participer ou non.

Désaccords éventuels

Lorsque de petits groupes redémarrent, des désaccords peuvent surgir, susceptibles de discréditer des individus ou même de déchirer des groupes. Exemples : Un responsable veut redémarrer les petits groupes, un autre est plus prudent et attend. Certains participants n'ont pas peur et viennent, d'autres sont plus anxieux et restent à l'écart. Des personnes appartenant à des groupes à risque veulent participer, d'autres trouvent cela irresponsable. Des questions se posent : Qui a le plus de foi ? etc. Il est essentiel de gérer avec soin les réserves et les craintes.

Responsabilités

La direction de l'Église est responsable de l'ouverture des petits groupes. Le responsable du groupe est chargé de veiller à ce que les directives ci-dessus soient respectées et que les tensions soient gérées avec sagesse. Il informera immédiatement les participants et la direction de l'Église si quelqu'un tombe malade du Covid-19.

Pour de Réseau évangélique suisse



Jean-Luc Ziehli
Président



Christian Kuhn
Directeur RES